REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DU NORD

DEPARTEMENT DE LA BENOUE

COMMUNE DE TOUROUA

STRUCTURE INTERNE DE GESTION ADMINISTRATIVE DES MARCHES PUBLICS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

NORTH REGION

BENOUE DIVISION

TOUROUA COUNCIL

INTERNAL STRUCTURE FOR ADMINISTRACTIVE MANAGEMENT OF PUBLICS TENDERS

DECISION MUNICIPALE N° 018 /DM/CTRA/SIGAMP/2026
PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE A LA DEMANDE DE COTATION OUVERTE N°005/DCO/CTRA/SIGAMP/CIPM/2026 DU 03/09/2026 RELATIVE AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE MINI ADDUCTION D'EAU POTABLE (FORAGE+POMPE SOLAIRE + CHÂTEAU 10M3 + 04 BORNES FONTAINES) DANS CHACUNE DES LOCALITÉS DE DOUNDEHI ET MALITI-LONGO, COMMUNE DE TOUROUA, DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TOUROUA, MAITRE D'OUVRAGE,

Vu la Constitution ;
Vu la Loi N°2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées ;
Vu la loi n°2025/012 du 27 Décembre 2025 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2026 ;
Vu le Décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de passation des marchés publics ;
Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu, l'Arrêté N°000109/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 Février 2020 dans la Commune de Touroua, Département de la Bénoué, Région du Nord ;
Vu Circulaire N°0001877/LC/MINFI du 31 décembre 2025 Portant Instructions Relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2026.
Vu Lettre circulaire N°0001879/LC/MINFI du 31 décembre 2025 relative à l'Exécution, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution des budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'exercice 2026.

DECIDE :

Article 1er : Le Lettre Commande ci-après, est pour compter de la date de signature de la présente décision, attribuée ainsi qu'il suit :

N°	OBJET DE LA LETTRE COMMANDE	ADJUDICATAIRE	MONTANTS TTC (en FCFA)	DELAI D'EXECUTION
01	Travaux de construction d'une mini adduction d'eau potable (forage+pompe solaire + château 10m3 + 04 bornes fontaines) dans chacune des localités de DOUNDEHI et MALITI-LONGO	**ETS ABOU** **B.P: 1882 GAROUA** **Tél : 699 50 80 80**	**42 335 431**	**90 jours**

Article 2 : L'entreprise adjudicataire susvisée ne pourra exécuter les travaux qu'après signature des Lettres Commandes y afférentes et le délai d'exécution court à compter de la notification de l'Ordre de service de commencer les travaux.

Article 3 : la présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

mpliations :
- DDMAP/BE ;
- ARMP/NORD
- PROLOG/NORD ;
- Président CIPM/CTRA

Touroua, le 26 OCT 2026

LE MAIRE

Scanné avec CamScanner

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DU NORD

DEPARTEMENT DE LA BENOUE

COMMUNE DE TOUROUA

STRUCTURE INTERNE DE GESTION ADMINISTRATIVE DES MARCHES PUBLICS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

NORTH REGION

BENOUE DIVISION

TOUROUA COUNCIL

INTERNAL STRUCTURE FOR ADMINISTRACTIVE MANAGEMENT OF PUBLICS TENDERS

COMMUNIQUE N° 015/C/CTRA/SIGAMP/2026
PORTANT PUBLICATION D'ATTRIBUTION RELATIVE A LA DEMANDE DE COTATION OUVERTE N°005/DCO/CTRA/SIGAMP/CIPM/2026 DU 03/09/2026 RELATIVE AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE MINI ADDUCTION D'EAU POTABLE (FORAGE+POMPE SOLAIRE + CHÂTEAU 10M3 + 04 BORNES FONTAINES) DANS CHACUNE DES LOCALITÉS DE DOUNDEHI ET MALITI-LONGO, COMMUNE DE TOUROUA, DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TOUROUA, MAITRE D'OUVRAGE, COMMUNIQUE :

Par décision N°018/DM/CTRA/SIGAMP/2026 du 26 OCT 2026, l'entreprise ci-après désignée a été retenue comme adjudicataire de la Lettre Commande relative à la Demande de Cotation suscitée :

N°	OBJET DE LA LETTRE COMMANDE	ADJUDICATAIRE	MONTANTS TTC (en FCFA)	DELAI D'EXECUTION
01	Travaux de construction d'une mini adduction d'eau potable (forage+pompe solaire + château 10m3 + 04 bornes fontaines) dans chacune des localités de DOUNDEHI et MALITI-LONGO	**ETS ABOU** B.P: **1882 GAROUA** Tél : **699 50 80 80**	**42 335 431**	**90 jours**

Ladite entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué, au plus tard dans les quinze (15) jours qui suivent, sous peine d'annulation, à la Commune de Touroua pour l'établissement de projet de la lettre commande y afférente.

Ampliations :

- DDMINMAP/BE ;
- ARMP/NORD ;
- PROLOG/NORD ;
- Président CIPM/CTRA ;
- Adjudicataire ;
- Affichage ;

Touroua, le 26 OCT 2026

LE MAIRE

Mamadou Sanda
Maire de Touroua

Scanné avec CamScanner